

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2021-107

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-039-2021****Objet : SERVICE PEEJ - BENEFICIAIRES DE L'AIDE AU FINANCEMENT DU BAFA**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu l'organisation du service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes Albret Communauté,

Vu la délibération n°DE-088-2020 du 09 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Vu la décision n° DEC-012-2020 du 30/01/2020 déterminant les modalités et conditions d'attribution de l'aide au financement du BAFA,

Exposé des motifs :

Les modalités et conditions d'aide au financement du BAFA ont été déterminées dans la décision DEC-012-2020 du 30/01/2020. Il convient de préciser dans la présente décision les bénéficiaires de cette aide, en veillant à ne pas excéder 3 600 € d'aide sur l'année civile.

Les demandes d'aide reçues ont été étudiées et il est proposé d'octroyer une aide au financement du BAFA aux bénéficiaires suivants :

NOM – PRENOM	AIDE ATTRIBUEE
PULVAR Héwan	300 €
MASSETTI Alicia	300 €
BESSIERES Martin	150 €
SARREMEJEAN Loria	300 €
	Total : 1050 €

Compte tenu de ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De valider le montant de l'aide financière pour la formation BAFA octroyée aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau ci-dessus,

Article 2 : D'inscrire au budget les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait à NERAC le, **29 MARS 2021**

Le Président,

Alain LORENZELLI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire